



Activité CHS

Compte rendu de la commission Immobilière du 15 Février 2011

En préambule nous avons souligné la difficulté à comprendre les projets proposés et à porter un avis sur les différents dossiers n'étant pas en possession de tous les éléments d'appréciation.

La majorité des plans proposés sont muets (pas de superficie, pas d'information sur le nombre d'agents à placer, pas de projet d'installation du mobilier, pas d'information concernant les prises informatiques et électriques). Manque également l'avis du médecin de prévention et de l'inspecteur hygiène et sécurité ...

Création de la DRFIP 44

But : installation définitive de la DRFIP des Pays de la Loire et de la L-A créée au 01/11/2011 au 4 Quai de Versailles à Nantes.

Ce sont essentiellement les services d'encadrement qui s'installent sur ce site. **Les niveaux 1, 2 et 4 ont fait l'objet de travaux réalisés fin 2010.**

Niveau 1: Transformation du logement de fonction du gardien concierge pour devenir le service de la formation et des concours (1 A+- 2A- 3B- 2C)

Niveau 2 : Décloisonnement et recloisonnement pour abriter les services Division budget, Immobilier, Logistiques et Informatiques et CQC.

Niveau 4 : Restitution de la salle de réunion Talensac

Pour la suite Niveau 4 et 5 : Le logement de fonction de l'ancien TPG (230 m²) est remis aux services. Après travaux, 2^{ème} trimestre 2011, y sera affecté l'ensemble de l'encadrement de la DRFIP.

SAINT NAZAIRE

Réhabilitation de l'Hôtel des Finances

C'est un projet qui concerne 250 agents, il a fait l'objet de 3 réunions du CLI (commission locale immobilière) en 2010 réunissant les représentants de la direction, des agents et des représentants du personnel.

En résumé le projet final devrait permettre d'installer:

Au Rez de Chaussée : Une partie du CDIF dans sa partie droite

Au 1^{er} étage : L'autre partie du CDIF et le SIP- IAD

1^{er} Etage ½ : SIP Recouvrement

2^{ème} étage : 2 Conservations des Hypothèques et le SIP CSP

3^{ème} étage : 2 SIE

4^{ème} étage : Pôles contrôles (IEC, Vérif, FI)

4^{ème} étage ½ : Pas réhabilité

La réhabilitation devrait comprendre la mise aux normes pour accueillir des personnes à mobilité réduite (ascenseur, plan incliné à l'extérieur), local infirmerie, la réfection des sanitaires, des menuiseries intérieures, des revêtements de sol, peinture et plafonds.

La recherche d'un bureau pour le médecin de prévention qui assurera les visites médicales est à l'étude. La recherche d'un emplacement pour un local vélo est également à la réflexion.

Voilà le plan final ... mais où en sommes- nous en ce début d'année 2011 ?

A vrai dire pas très loin ! En effet « de petits aléas » viennent semer le trouble sur la façon d'engager le chantier !

A l'origine la réhabilitation était prévue par tranches horizontales et par demi-étages, avec création d'une zone tampon permettant d'accueillir les services touchés par les travaux ... ça c'était avant

Depuis, de l'amiante a été trouvé dans les joints de fenêtres dans les allèges ... et puis encore ... après analyse ... dans la façade. Conclusion il faut démolir la façade aspectant la rue de Bretagne. **Cette situation oblige à revoir l'organisation du chantier.**

C'est de façon verticale qu'il faut maintenant organiser la réhabilitation, tous les étages étant touchés par la démolition du mur ! C'est donc en 4 tranches verticales qu'il convient maintenant d'envisager le chantier. Une nouvelle organisation du relogement provisoire des services touchés par les travaux est donc à repenser ! **Une réflexion est en cours ...**

Il est évident que dans ce cas les nuisances seront encore plus nombreuses : bruit, poussière, inconforts multiples, dans ces conditions nous avons insisté pour envisager un relogement provisoire pour tous les agents, sur ce point la direction locale, consciente des difficultés « en germe » relaie cette demande auprès de la centrale.

En tout état de cause le représentant de la direction nous a assuré que toute facilité sera donnée, **en temps réel**, aux agents incommodés par les nuisances.

Informations complémentaires :

Enveloppe budgétaire : 2 millions d'euros avec un abondement ministériel pour tenir compte des travaux de désamiantage. Le remplacement du standard est également programmé.

Durée prévisible des travaux : 14 mois Début du chantier : Date inconnue (initialement prévue en juin 2011)

CHATEAUBRIANT

Travaux d'enlèvement des matériaux amiantés au 1^{er} étage

Pour 1^{ère} PHASE : SIP- Coût 69000 € (avec option « inertage » : vitrification des déchets)

La décontamination concerne 620 m² de sol.

Pour l'instant on déconstruit (cloisons, goulottes, perches) : semaine 7

Enlèvement des matériaux amiantés: semaine 10 et 11

Reconstruction : semaine 12 à 17

2^{ème} phase : SIE

Début semaine 28 ... pour la suite planning non arrêté

LA BAULE

Travaux de réaménagement du poste

L'entrée de l'immeuble a un charme certain, de la construction des années 1920 à la BAULE ...

L'intérieur c'est autre chose ... Installation électrique, installation de chauffage, locaux d'archivage, les murs, les sols ... Tout semble d'époque !

La nouvelle direction de notre DRFIP a demandé une expertise à la SOCOTEC.

C'est une sage initiative !

NANTES- Bâtiment Graslin

Installation des services partagés

Un peu d'histoire en quelques mots ...

Au printemps dernier dans le cadre des restructurations liées à la généralisation de l'application CHORUS au sein de tous les ministères, à compter du 1^{er} janvier 2011, il a été décidé, par l'administration locale, de regrouper sur le site de CAMBRONNE, 4^{ème} étage du Bâtiment GRASLIN, les centres de services partagés (CSP) et les services dépenses en mode facturier (S- FACT).

Ce sont 63 agents qui sont concernés, répartis sur 718 m² soit 11, 39 m² par agent.

Dans l'euphorie- compulsive qui touche actuellement notre ministère quand on parle de « modernisation » (...), des travaux ont été immédiatement réalisés pour accueillir les services avant même que les commissions statutaires (commission immobilière du CHS, CTPD) valident ou même soient informées des projets immobiliers de l'administration.

Heureusement un peu de mémoire subsiste encore chez « le vieux personnel » affecté à CAMBRONNE...

En 1998 les locaux auraient fait l'objet d'un désamiantage sur tous les niveaux. On se souvient d'un long chantier, avec confinement et interdiction de pénétrer. Dans ces conditions pourquoi des dalles contaminées au 4^{ème} étage ? Pour l'administration pas d'inquiétude une solution existe : on recouvre, on cache, on confine et le tour est joué !

Cela était sans compter sur la détermination du personnel qui informé de la présence d'amiante dans la colle des dalles de sol a refusé de rejoindre les locaux. Pétition, interventions syndicales, expertises, analyses, rapports ...

Voilà le résultat.

- Il subsiste sur les niveaux 1, 2, 3 et 4 de l'amiante dans la colle des dalles de sol, cela pose le problème de la nature des travaux effectués en 1998? A quoi a servi l'éviction d'une couche (ou deux ?) de matière amiantée si l'on en conserve une ou deux en dessous ?

La Centrale responsable du chantier en 1998, est interrogée sur le détail du cahier des charges, sa réalisation et sur la responsabilité de l'administration pour mauvaise communication d'information aux différents intervenants techniques sur le site.

- ***Dans l'immédiat, des analyses d'air ont été pratiquées, elles révèlent une absence complète de fibres d'amiante dans l'air. Le danger est principalement constitué par l'incidence des travaux qui pourraient être entrepris à l'avenir ... et que dire de ceux qui ont eu lieu dans le passé !***

Des experts garantissent qu'un encapsulage des plaques de sol, au 4^{ème} étage, permettrait d'isoler le matériau dangereux, pour les autres étages on changerait les plaques usagers, à l'unité ! Pourquoi 2 traitements différents pour un même mal ?

Par ailleurs les plaques étant collées sur des planchers bois un désamiantage complet nécessiterait de raboter le parquet dans lequel des fibres d'amiante serait insérées, générant une dissémination de fibres dans l'air.

Nous pensons dans ce résumé avoir donné la meilleure et objective information possible.

Le problème reste posé :

Devons- nous nous contenter de ces « décrets » d'experts ? Demain, avec le temps, on s'habituerait, on oublierait ... Qui penserait à prévenir l'ouvrier de l'entreprise qui devra percer, raboter, poncer les sols ... déplacer, supprimer un cloison ... autant d'opérations qui libèrent dans l'air les fibres mortelles.

Vu sous un l'angle stricte de nos responsabilités morales, pouvons- nous, en conscience, laisser aux générations futures le soin de remettre en ordre nos erreurs ?

Syndicalement nous avons fait le choix d'exiger le désamiantage du bâtiment GRASLIN.

ANCENIS

Réaménagement de l'accueil SIP/SIE

Mise en conformité du bâtiment aux normes de sécurité.

Nouvelle répartition des agents dans les étages, un audit a révélé que le nombre d'agents travaillant dans les étages étant supérieur à 20, il devenait nécessaire de créer un nouvel escalier extérieur.

En conséquence une nouvelle répartition des agents est proposée, avec par incidence une restructuration des locaux.

Le Projet :

2^{ème} étage : SIE et équipe de commandement

1^{er} étage : Adjoint SIP Fiscal et contrôleur SIP Foncier

Rez de Chaussée : Cellule CSP, SIP recouvrement, 2 box de réception, salle de réunion.

Travaux prévus en mars- avril

Nous sommes également intervenus :

- Pour rappeler la nécessité d'organiser des réunions de service pour rappeler les règles de sécurité, la conduite à tenir en cas d'accident, rappeler le nom des acteurs chargés de mettre en œuvre la sécurité, les numéros de téléphone à connaître etc ... l'emplacement des défibrillateurs, ainsi que la démonstration de leur utilisation.
- Pour demander un avenant au contrat de ménage au DIT. Suite aux travaux consécutifs aux dégâts des eaux et à l'installation du service des pensions le contrat actuel ne permet pas aux femmes de ménage d'assurer leurs obligations. L'administration a pris bonne note de la situation.